



## UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Le Président de l'Université d'Artois,

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L 612-3, L 613-5, L 712-2 ; D 612-1 et suivants ; D 613-38 à D 613-49

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Vu l'article 17 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence,

### ARRETE

**Article 1** - Sont nommés membres de la commission d'examens des vœux pour l'entrée en Licence 1<sup>ère</sup> année mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives parcours renforcé « ENS RENNES » pour l'année universitaire 2025/2026 :

<b>Président</b>	PENIN Nicolas	Professeur des universités
<b>Vice-président</b>	BLONDEL Nicolas	Maître de conférences

#### Membres

BELTRAMO Noémie	Maître de conférences
DUCHEMIN François	Professeur agrégé
JUSKOWIAK Hugo	Maître de conférences
DEFONTAINE Mathieu	Professeur contractuel

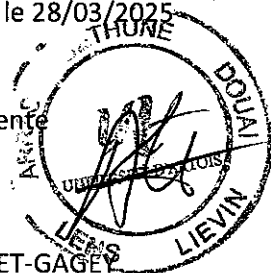
**Article 2** - Le Directeur Général des Services de l'Université d'Artois est chargé de l'application des présentes dispositions.

Annule et remplace l'arrêté du 04/11/2024

Fait à Arras, le 28/03/2025

La Présidente

Anne DAGUET-GAGÉ



#### SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX  
Tél. 03 21 60 37 00  
www.univ-artois.fr